



Prestations transitoires: estimation des bénéficiaires et des coûts pour 2028

Coûts en millions de francs, aux prix de 2020, arrondis à 10 millions de francs

Le tableau ci-dessous illustre le cercle des bénéficiaires et les coûts des modèles du Conseil fédéral, du Conseil des États et de la CSSS-N. Les minorités se basent sur le modèle de la CSSS-N et les conséquences financières concernent les dispositions modifiées (les chiffres correspondent à la nouvelle estimation du total, supposition étant faite que le modèle de la CSSS-N n'est modifié que sur le point concerné par la proposition de la minorité).

Les minorités se réfèrent au dépliant. Celui-ci sera publié au plus tard au début de la session de printemps 2020.

Concept / Minorités	Bénéficiaires	Coûts
Message	4600	230
Conseil des États 12.12.2019	1700	70
CSSS-N 20.02.2020	6200	270
Min. Prelicz-Huber: âge d'octroi 57 (art. 2, al. 1)	9900	440
Min. Sauter: âge d'octroi 62 (art. 3, al. 1, let. a)	800	35
Min. Dobler: âge d'octroi 3 ans avant l'âge ordinaire de la retraite (art. 3, al. 1, let. a)	1100	50
Min. Rösti: fin du droit à 62/63 ans (art. 2, al. 1, art. 3, al. 3 et art. 12 al. 2 comme CE)	3100	140
Min. Sauter: art. 3, al. 1, let. c pas biffer (avec prise en compte des bonifications pour tâches d'assistance et tâches éducatives)	5800	260
Min. Rösti: art. 3, al. 1, let. b (20 années d'assurance) et c (activité lucrative durant 10 sur 15 années) comme CE	5500	250
Min. Rösti: art. 5 comme CE (plafond comme CE, sans frais de maladie)	6200	260
Min. Nantermod: art. 7, al. 1, let. g biffer (pas de maintien de l'assurance dans le 2e pilier)	6200	270
Min. Gysi: art. 7, al. 1, let. g (maintien de l'assurance dans le 2e pilier avec cotisations d'épargner)	6200	280

OFAS, 21.02.2020 (Remarque : complété)